



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

Madame Geneviève COTTIN est désignée secrétaire de séance

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

« Nous réintégrons aujourd'hui l'espace dédié au Conseil Municipal abandonné depuis deux ans quasi jour pour jour en raison de la crise sanitaire. Je ne sais pas encore si cette option sera encore pertinente eu égard à la reprise des contaminations. Je vous invite par conséquent pour les personnes qui le souhaitent à utiliser les masques à disposition et pratiquer les gestes barrières autant que faire se peut.

La commune de Saint Laurent a subi un lourd traumatisme le jeudi de l'ascension 26 mai 2022, jeudi noir avec un incendie d'une rare violence qui s'est déclaré à 13H00 entre la rue de la Levée et la rue Neuve pour être contenu à 23H30 avec surveillance jusqu'au dimanche 29 mai 2022 10H00.

L'incendie a impacté directement habitants locataires et propriétaires et commerçants.

Le premier traumatisme fut déjà d'évacuer toutes les personnes concernées et vérifier que personne ne soit prisonnier de la situation. Fort heureusement, nous n'avons pas constaté de victimes si ce n'est que des malaises dus au choc émotionnel.

- 22 appartements ont été concernés par cet incendie d'une rare violence.
- 4 appartements ont été complètement détruits ainsi que deux commerces :
- Appartements de Monsieur COUSSY, Monsieur et Madame RICHARD, Mr et Mme CAÏCEDO et Monsieur MACQUET (ces deux derniers étant aussi conseillers municipaux)

- 2 commerces le magasin de vélos « Cycles Aventure » et la salle de Sport « La Palestre ».

Le PC de crise mis en place par le commandement des pompiers et son lieutenant FRUMENTO a été d'une efficacité redoutable pour manœuvrer l'ensemble des 80 pompiers engagés dans cette opération très difficile compte tenu de la configuration de la situation. Deux lances sur grandes échelles ont envoyé 2000 litres/minute pendant 5 heures alors que 8 binômes attaquaient alternativement les foyers de progression. Les options des stratégies appliquées et choisies pour circonscrire le feu ont été gagnantes pour éviter de perdre tout le quartier.

Le second traumatisme fut de contenir le désarroi des sinistrés.

Le PC de crise municipal installé aussitôt salle du Conseil en relation directe avec le PC pompier a permis de recueillir tous les sinistrés pour les reconforter et leur trouver des solutions de relogement immédiat. Le maire, adjoints et conseillers étaient à pied d'œuvre pour palier à toutes les difficultés occasionnées :

1. Reconforter psychologiquement les sinistrés
2. Trouver des solutions d'hébergement
3. Trouver des solutions aux personnes de santé fragile pour assurer la continuité de leurs traitements indispensables (réouverture de la Pharmacie). Merci à Aline CAO-BROWN
4. Nourrir l'ensemble des pompiers opérant sur le site de 13H30 à 23H30. Réouverture du restaurant El Mansour. Merci à Khadija LAOUCH pour son engagement et la solidarité de Madame Françoise MANIGAND qui a offert spontanément des pizzas et boissons aux soldats du feu
5. Composer avec les services d'Engie pour composer les meilleures stratégies pour rétablir l'électricité par secteur et par quartier.

Dans la foulée, les services de notre collectivité ont travaillé pour trouver des pistes de relogement avec les bailleurs sociaux, bailleurs privés, solutions avec collectivités de proximité etc..... Nos services ont proposé plusieurs formes de soutiens et d'aides en relation avec des associations (association le pont etc....).

Nous avons déployé en parallèle, une cellule de crise psychologique avec des professionnels spécifiques pour accompagner les sinistrés et les enfants qui dès le lundi 30 juin 2022 recevaient également à l'école le suivi d'une psychologue scolaire.

Madame la Préfète BIGOT-DECKEYSER et Monsieur le Sous-Préfet Monsieur BEUZELIN sont venus sur notre commune pour nous soulager dans les procédures administratives notamment pour la mise en sécurité des bâtiments et nous proposer les aides des services préfectoraux.

Nous avons réuni aussi l'ensemble des assureurs des parties concernées pour trouver une solution rapide pour mettre à l'abri des intempéries la partie sinistrée. Une structure couverture parapluie va être installée très prochainement au-dessus des bâtiments endommagés.

Concernant les deux commerces impactés, il y avait également urgence à trouver des solutions de remplacement. Nous nous sommes mobilisés pour pister les possibilités et manœuvrer pour forcer des solutions. Quasi un mois après le sinistre les deux entreprises commerciales peuvent reprendre leurs activités respectives dans la commune.

- L'activité commerciale de la Palestre a été transférée dans l'ex-bâtiment SESCOI.
- L'activité commerciale de « Cycles Aventure » est réorganisée sur la partie non endommagée et reconfigurée rue de la Levée.

Cette expérience douloureuse renforce nos solidarités indispensables en situation de crise et nécessaires au quotidien pour construire une société soudée plutôt que divisée.

L'épisode de ce sinistre reste encore très préoccupant et chronophage cependant nous continuons à travailler tous les dossiers avec conviction et déterminisme ».

Intervention de Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal et gérant de la salle de sport La Palestre, afin de témoigner sa gratitude à Monsieur Le Maire et son équipe qui se sont démenés afin de lui trouver un nouveau local pour qu'il puisse poursuivre son activité.

Reprise de la parole par Monsieur le Maire : « Sur le sujet de notre école, l'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée (146 élèves inscrits) nécessite des moyens supplémentaires. Nous avons convoqué Madame l'inspectrice d'académie et Madame la rectrice pour leur témoigner de la situation. Nous avons en complément fourni un dossier complet de la situation sociale de la Commune de saint Laurent avec l'ensemble de toutes les données froides et caractéristiques (50% des familles mono parentales, des revenus fiscaux par famille les plus faibles de l'agglomération) pour forcer l'obtention d'un nouveau poste d'enseignant supplémentaire.

Notre pugnacité s'en retrouve récompensée puisque notre commune a obtenu plus que satisfaction pour notre école avec un poste et demi supplémentaire à la rentrée 2022-2023, ce qui porte en deux ans, à la concrétisation de deux postes temps plein plus un demi-poste d'enseignement spécifique complémentaire en plus de l'effectif de l'équipe pédagogique existante.

L'éducation, le pilier structurel de notre société, sera assurée dans de bonnes conditions et nous ne pouvons par conséquent que nous en réjouir. »

• **COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, avec 2 votes contre (Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale) pour la parcelle A189,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour les 3 autres parcelles (parcelle A186, A 187 et A136) RENONCE à son droit de préemption urbain.

• **DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DU DOMAINE PUBLIC : PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, QUAI BOUCHACOURT ET RUE JEAN JAURÈS**

Demande reçue par mail de l'équipe d'opposition afin que le vote se fasse à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,
Après avoir voté, avec 1 vote pour et 13 contre,
REFUSE le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, avec 3 votes contre : Mesdames Géraldine FLORE (pour elle et Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS dont elle a le pouvoir) et Patricia GERTRUDES (uniquement pour elle), Conseillères Municipales,

Dit que la désaffectation de l'emprise nécessaire à la réalisation des opérations de construction de l'hôtel est différée jusqu'au début de la réalisation des travaux et dans la limite de 6 ans conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, Approuve le déclassement par anticipation du domaine public routier et l'incorporation au domaine privé de la commune des emprises suivantes :

- 513 m² de la place de la République, dont la voie communale de la rue Jean Jaurès au quai Bouchacourt,
- 315 m² du quai Bouchacourt
- 177 m² de la rue Jean Jaurès

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• **APPARTEMENTS RUE DE LA LEVÉE : AUTORISATION SIGNATURES ACTES DE VENTE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 3 actes de vente correspondant à la vente des 3 appartements situés rue de la Levée aux prix suivants : 47.000,00 € ; 80.080,00 € et 68.250,00 €.

• **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : ACCORD DE PRINCIPE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 2 votes contre : Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale,
DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE à l'aménagement du centre-bourg et la réhabilitation de la place de la République.

• **CRÉATION D'UN PARKING RUE DU BON LAIT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 2 votes contre : Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale,
APPROUVE la création d'un parking de 89 places, dont 4 pour véhicules électriques, rue du bon lait.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• **REPAS RÉPUBLICAIN : ENCAISSEMENT PAR RÉGISSEUR**

APPROUVE à 5€ le montant de la contribution financière qui sera demandée aux personnes souhaitant participer au repas républicain organisé le samedi 9 juillet 2022.
DIT que ces participations seront encaissées par le régisseur nommé par Monsieur le Maire.

• **REPAS RESTAURANT SCOLAIRE : RECONDUCTION DU MARCHÉ AVEC R.P.C.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché pour la fourniture des repas au restaurant scolaire avec R.P.C. (restauration pour collectivités).
DÉCIDE de maintenir les tarifs facturés actuellement aux familles.

• **TERRAIN JEU DE BOULES RUE DE LA POSTE : CONVENTION D'UTILISATION ET TARIF**

DÉCIDE de laisser le jeu de boules situé rue de la Poste gratuit et ouvert à tous, et ainsi de ne pas signer de convention d'utilisation avec le restaurant El Mansour.

• **SIMPLIFICATION COMPTABLE AVEC COMPTE FINANCIER UNIQUE -ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023**

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal et du budget annexe « local commercial » de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **APPROBATION DES STATUTS DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.)**

DÉCIDE D'APPROUVER la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.), notamment afin d'inscrire la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de M.B.A. » dans les compétences supplémentaires de M.B.A.

• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : ADOPTION DU RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 RELATIVES À LA PETITE ENFANCE

DÉCIDE D'APPROUVER le montant des attributions de compensation pour 2022 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

✓ Lecture courriers de remerciements du club Henri IV et du Rex Athlétic Club pour les subventions versées par la commune

✓ Intervention de Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, qui évoque l'aménagement qui sera opéré à l'école à la rentrée de septembre afin de pouvoir accueillir une nouvelle classe : transformation du dortoir en classe. Les siestes se feront donc dans la salle de motricité.

Concernant le socle numérique, le matériel financé par la municipalité avec des financements croisés sera livré le 5 juillet.

✓ Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, fait un point sur l'état d'avancement des travaux à la gendarmerie : retard sur la livraison des mobiliers de bureau qui aura lieu finalement à la fin du mois de novembre.

Il évoque ensuite les ralentisseurs qui ont été posés sur le quai Bouchacourt : « ils sont raides, sont haut mais cela fonctionne ». Pas d'autre choix que de rouler au pas. Il précise que ceux-ci n'engendrent pas de nuisances sonores pour les riverains.

La prochaine réunion de la Commission des travaux est fixée au samedi 16 juillet 2022 à 10h00 en Mairie.

✓ Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, indique que des tables de pique-nique ont été installées sur la commune, principalement pour les nombreuses familles de Saint-Laurent qui n'ont pas la chance d'avoir une terrasse ou un bout de terrain. Il ajoute que des jeux (filet d'escalade, 3 jeux à ressort, table jeux d'échecs/dames) vont également être mis en place prochainement et qu'une table de ping-pong a été installée vers le city stade.

✓ Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale, annonce que suite aux ventes de couscous et paëlla qui ont été organisées par l'EVS sur le marché du dimanche, une sortie sera organisée mi-septembre à l'accrobranche. Celle-ci sera ouverte à tous les enfants.

Elle évoque ensuite l'application mobile « panneau pocket » qui a été mise en place dans plusieurs communes voisines dont Crottet.

✓ Intervention de Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, indiquant qu'elle n'est pas là pour recevoir des leçons et qu'une certaine partie de la population continue de s'adresser au groupe d'opposition pour faire part de leur mécontentement.

✓ Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, dit qu'il n'est pas là pour perdre du temps, le but étant que les choses avancent.

✓ Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, souhaite apaiser les relations afin que le travail du Conseil Municipal se fasse dans la sérénité pour qu'il soit constructif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47



Le Maire
Jacques DOUSSOT

